

Les crédits

1991-1992 et inclus dans le Budget des dépenses principal de 1992-1993 reflètent la nouvelle politique et les tâches additionnelles annoncées ou cernées après le dépôt du précédent Budget des dépenses principal.

• (1020)

Dans l'ensemble, le Budget des dépenses principal de 1992-1993 sera supérieur de 1,9 p. 100 seulement à celui de 1991-1992. Toutefois, dans le Budget principal de 1992-1993, quatre secteurs comptent pour plus de 80 p. 100 de toutes les dépenses budgétaires allouées. Le service de la dette publique absorbe 25 p. 100 du total, les programmes sociaux 36,1 p. 100, et les dispositions fiscales près de 11 p. 100.

Les programmes sociaux constituent la partie la plus considérable de toutes les dépenses. Au cours de 1992-1993, le gouvernement fédéral va consacrer 60 milliards de dollars ou 36 p. 100 de son Budget des dépenses principal alloué à la poursuite de ses efforts visant à assurer la santé et le bien-être de tous les Canadiens. On dirige l'aide vers ceux qui en ont le plus besoin en établissant des programmes à l'intention des Canadiens défavorisés économiquement et socialement, notamment les chômeurs, les personnes handicapées non qualifiées, les personnes âgées et les immigrants de même que les autochtones, les anciens combattants et les enfants.

Les ministères de l'Emploi et de l'Immigration, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires indiennes et du Nord canadien, et des Anciens combattants justifient de plus de 90 p. 100 des dépenses de ce secteur.

[Français]

Le gouvernement, madame la Présidente, a donné suite à l'engagement qu'il a pris d'adopter des mesures législatives en vue de limiter les dépenses, au cours des cinq prochaines années, aux montants fixés dans le budget qu'a déposé mon collègue, le ministre des Finances. Les plans de dépenses de 1992-1993 ne dépassent pas les plafonds fixés dans le budget de 1991 et les mesures législatives approuvées par la présente Chambre des communes.

La gestion des dépenses a obligé les ministères et les organismes à répondre à une demande de services accrue avec moins de ressources. En outre, la réduction des fonds disponibles dans les budgets de fonctionnement et d'entretien et le gel de ces fonds a été un facteur dans les mesures de restriction annoncées dans chacun des budgets depuis 1985. Il en est résulté, depuis 1985, une réduction de l'ordre de 30 p. 100 de la valeur en termes de pouvoir d'achat, des budgets de fonctionnement et d'entretien des programmes en vigueur.

Les Canadiens aimeraient que les pouvoirs publics dépensent moins, plus intelligemment et qu'ils accroissent leur efficience. À cette fin, madame la Présidente,

les responsables de l'affectation des ressources ont examiné à la loupe les niveaux de dépenses afin de s'assurer que les deniers sont consacrés exclusivement aux services qui répondent aux besoins et aux désirs des Canadiens.

Le ministre des Finances a annoncé un certain nombre de mesures qui permettront au gouvernement de réaliser des économies durables et d'être plus efficace, le résultat sera qu'il faudra consacrer moins de ressources à l'administration interne.

Les programmes, dont le Programme de subventions et de contributions, diminuent dans bien des secteurs, tandis que d'autres secteurs, tels que le logement social, les dépenses continuent de s'accroître, mais à un rythme plus lent. Nous sommes toujours déterminés à appliquer le Plan vert et à y consacrer 3 milliards de dollars au cours des six prochaines années, mais nous reportons aux dernières années certaines dépenses qui étaient prévues au tout début. Nous améliorons également la gestion du Programme canadien de prêts aux étudiants, ce qui devrait donner des économies de l'ordre de 530 millions de dollars en 1992-1993 et de 3,4 milliards de dollars à plus long terme, c'est-à-dire sur une période de cinq ans.

Nous réduirons encore les coûts associés aux opérations gouvernementales. Les budgets de fonctionnement non salariaux des ministères ont été amputés de 3 p. 100 et un examen des dépenses liées aux communications permettra de réduire les crédits des ministères d'une somme supplémentaire de 75 millions de dollars en 1992-1993.

[Traduction]

De plus, conformément à l'exposé budgétaire de 1991 et à la Loi sur les restrictions salariales du secteur public, le gouvernement a gelé les augmentations salariales à zéro en 1991-1992 et à 3 p. 100 en 1992-1993. Le nombre de niveaux de gestion au-dessous de celui du sous-ministre a également été réduit à trois.

En conséquence, la structure de gestion de la fonction publique fédérale ressemble à celle de nombreux grands organismes du secteur privé, qui ont dû procéder à une restructuration pour réduire leurs coûts. Avec cette motion, nous arrivons à la fin de l'échéancier que nous avons fixé dans le budget 1991, dont le but était de réduire le nombre des gestionnaires supérieurs de la fonction publique de 10 p. 100 en deux ans. Selon le dernier relevé, le nombre des membres du groupe de la direction a été réduit de 320 depuis janvier 1991.

En raison des mesures de restriction continues que le gouvernement a mises en place, le niveau des dépenses au titre des programmes incluses dans le Budget des dépenses principal de 1992 a chuté et ne représente plus que 16,7 p. 100 du produit intérieur brut alors qu'il atteignait presque 20 p. 100 en 1984.